



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-
- Affichage le :

Publié le

ID : 001-200086411-20260224-DE_011_2026-DE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/02/2026**

Délibération n° : DE_011_2026

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Le 24/02/2026 à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 17 février 2026

Secrétaire de séance : F. COUTURIER

Présents : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, F. COUTURIER, J. FOURNEL, F. GARIN, P. GODET, M. LEJEUNE JF MARTINE, S. OLIVER, H. REYNAUD,

Absents excusés : Z. NITKOWSKI (pouvoir à P. GODET), V. COURTINE (pouvoir A. BOLON),

Absents : G. GONGUET, J. FRANÇON-FOESSEL MF. MARTINOD.

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE FORÊT VALROMEY-SUR-SÉRAN 2026

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget Forêt de l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FORÊT	693 899.71€	693 899.71€	160 000€	160 000€

Après avoir détaillé chaque article des sections de fonctionnement et d'investissement du budget, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur celui-ci et de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité le budget Forêt de l'exercice 2026 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire, à savoir

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FORÊT	693 899.71€	693 899.71€	160 000€	160 000€

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et au susdits

Pour Copie Conforme

Le Maire

Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.